

La façon dont nous apportons notre soutien

L'appui que BMO accorde aux collectivités où il exerce ses activités s'inscrit dans un esprit de responsabilité sociale. Comme membre actif des collectivités du Canada, nous croyons dans les possibilités de croissance personnelle et de réalisation que peuvent apporter la formation continue et l'accès à l'éducation. Nos dons mettent traditionnellement l'accent sur des projets ou des programmes précis qui apportent une valeur ajoutée à l'étendue des services offerts par un organisme dans les secteurs suivants :

- Éducation
 - *BMO Soutien aux collectivités vient en aide aux établissements postsecondaires membres de l'Association des universités et collèges du Canada.*
 - *BMO Soutien aux collectivités n'accorde pas de soutien financier aux écoles publiques, privées ou indépendantes.*
- Hôpitaux, santé et recherche
- Services civiques et communautaires
- Arts et culture
- Œuvres de bienfaisance (y compris Centraide et United Way)

Toutefois, comme les fonds sont limités par rapport au nombre de propositions valables qu'il reçoit, BMO affecte ses investissements communautaires à des activités s'inscrivant dans ses priorités et susceptibles d'avoir de larges retombées.

BMO demandera la production de rapports financiers ou de rapports d'activités au terme de la réalisation d'un projet ou à la fin de l'exercice financier de l'organisme bénéficiaire.

BMO se réserve le droit, en permanence, d'évaluer ou de vérifier les activités des organismes auxquels il accorde son soutien financier, et de mettre fin à tout versement si l'organisme bénéficiaire ne respecte pas les conditions d'un engagement ou d'un don de façon satisfaisante.

SOUTIEN DES PROGRAMMES ANNUELS

Les organismes de bienfaisance à but non lucratif doivent être informés qu'ils doivent soumettre leurs demandes de don annuellement s'ils veulent que BMO les examine.

CAMPAGNES DE FINANCEMENT ET DONS IMPORTANTS

Les demandes de dons importants, notamment dans le cadre de campagnes de financement, sont examinées par le Comité des dons de BMO. Lors de sa décision d'accorder son appui à une campagne de financement ou de faire un don important, BMO peut stipuler les modalités du don et proposer un calendrier de versement pour un engagement pluriannuel. Dans le cas des campagnes admissibles, BMO Soutien aux collectivités pourra consentir jusqu'à 1 % de l'objectif de collecte de fonds auprès du secteur privé.

La façon dont nous apportons notre soutien

Afin de répartir son soutien entre des organismes également méritants, BMO observera une interruption de deux à cinq ans après un engagement pluriannuel au profit d'une institution ou d'un organisme donné.

DEMANDES INADMISSIBLES

BMO n'accordera pas d'appui financier à même son budget de dons dans le cas de demandes relatives aux éléments de l'énumération suivante :

- projets ou programmes à l'extérieur du Canada;
- organismes ou groupes de pression, groupes de revendication ou groupes partisans qui prônent une idéologie politique, sociale ou économique particulière;
- partis ou organisations politiques;
- organismes religieux (sauf pour des activités ou des services laïcs offerts sur une base non confessionnelle);
- organismes exerçant une discrimination fondée sur des motifs de distinction illicite;
- écoles publiques primaires ou secondaires, y compris les organisations étudiantes; écoles privées ou indépendantes;
- frais de scolarité, d'adhésion ou d'inscription, congés d'études ou congés sabatiques (le financement de bourses d'études n'est pas interdit);
- événements ou équipes de sports amateurs ou d'élite;
- individus (parrainage d'un athlète, d'un artiste ou d'un étudiant);

- organismes soutenus par Centraide United Way autres que les campagnes de financement ou autres formes de soutien pour lesquelles l'organisme a obtenu l'approbation de Centraide United Way;
- agences ou campagnes provinciales, régionales ou locales d'un organisme national, ou affiliées à un organisme national qui reçoit déjà des dons;
- fraternités, associations de services ou organismes tiers qui collectent des fonds pour une œuvre de bienfaisance;
- fondations privées;
- clubs privés;
- associations professionnelles et techniques;
- conférences, congrès, séminaires, symposiums ou ateliers;
- voyages et excursions, y compris les frais subventionnés pour les déplacements, le logement et les divertissements;
- publicités pour un événement organisé par un organisme sans but lucratif;
- prêts sans intérêt ou à faible taux d'intérêt;
- sollicitations par publipostage;
- initiatives de financement participatif.

SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE

BMO aide les victimes de catastrophes naturelles en versant des dons. Nous soutenons également les dons des clients en supprimant les frais d'envoi de traites ou de virements de fonds pendant un certain temps et en acceptant les dons dans toutes nos succursales. Pour assurer l'efficacité optimale de nos dons, nous soutenons les collectes de fonds de la Croix-Rouge, qui coordonne ses activités avec des intervenants locaux, nationaux et internationaux.

